

DÉCLARATION DE NON-CONDAMNATION ET DE FILIATION

Je soussigné Nicolas CORVINOS,
né le 27 septembre 1984 à CLERMONT-FERRAND,
de DIDIER, ANTONIO CORVINOS,
et de JOELLE FORICHON,
demeurant 37 Av de la Gare,
63160 BILLOM,

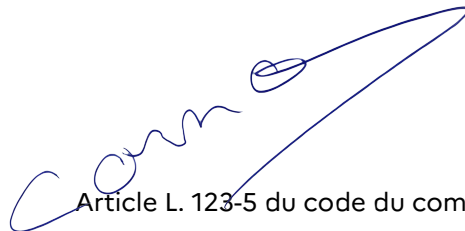
Déclare

Conformément à l'article A. 123-51 du code du commerce, n'avoir jamais été l'objet d'aucune condamnation pénale ni de sanction civile ou administrative de nature à m'interdire de gérer, administrer, diriger ou contrôler une personne morale, ou d'exercer une activité commerciale.

BILLOM, le 19 avril 2025.

Signature

Nicolas CORVINOS



Article L. 123-5 du code du commerce (alinéa 1)

"Le fait de donner, de mauvaise foi, des indications inexactes ou incomplètes en vue d'une immatriculation, d'une radiation ou d'une mention complémentaire ou rectificative au registre du commerce et des sociétés est puni d'une amende de 4 500 € et d'un emprisonnement de 6 mois."